

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-62 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALÉRISCLE

Séance du 11 décembre 2025.

À 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory NARDY - Marie-France - HLADYNINK Joël - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs : PONCET Éric donne pouvoir à JEKAL Marc

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël

CARDELIN Isabelle donne pouvoir VIDAL Chantal

Absents non excusés : BAZIZ Nordine - L'HOMME Laurent.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

DATE DE LA CONVOCATION

05 DECEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE

05 DECEMBRE 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat de bail avec Phoenix France Infrastructures pour l'implantation d'une antenne relais Bouygues-SFR

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la recherche de Bouygues Télécom d'un site pour l'implantation d'une antenne relais mutualisée diffusant les services de Bouygues Télécom et de SFR ;

Vu l'information faite conformément aux dispositions de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 dite loi Abeille ;

Vu Phoenix France Infrastructures a notamment pour activité le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de sites points hauts et la fourniture de services de communications électroniques et audiovisuelles (ensemble « les Services ») ;

Vu Phoenix France Infrastructures et lesdits opérateurs sont soumis à des obligations réglementaires et lesdits opérateurs se sont vus confier, à ce titre, une mission d'intérêt public avec l'obligation de garantir la continuité des Services.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la densification du réseau numérique sur le territoire, la commune est sollicitée pour mettre à disposition une partie (35 m²) d'une parcelle communale cadastrée section B numéro 950 situé au chemin des Prats 30960 Saint-Jean de Valériscle, pour la mise en place d'une station de radio-télécommunication.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'autorisation de procéder à la signature d'un contrat de bail avec Phoenix France Infrastructures, société située 4 rue de Marivaux 75002 Paris.

Le loyer d'un montant de 4 000 € nets (quatre mille euros) sera versé annuellement.

La durée du contrat de bail est de 12 années, prorogée par périodes successives de 12 ans, sauf congé donné par l'une des Parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre à disposition une partie de la parcelle communale référencée section B numéro 950 (soit 35 m²) en vue de l'implantation d'une antenne relais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve les termes du contrat de bail joint à la présente délibération.

-Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec la société Phoenix France Infrastructures et tous documents afférents à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance

Grégory SAVIT

Le Maire de Saint-Jean de Valériscle

Marc JEKAL

